

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 1962)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par
M. Gaillard, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« français »

le mot :

« national ».

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 4, substituer au mot :

« français »

le mot :

« national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.